Cours n°21

Chapitre de la prière nocturne - La prière du Douha - La prière des ablutions - La prière de la consultation - La prière de l'éclipse

Les différentes façons de faire la prière de nuit :

Il y en a 6.
1- Faire 13 raka’at : En commençant par 2 raka’at en guise d’ouverture ou bien en considérant ces 2 raka’at comme étant celles après la prière du 'Icha. Puis en faisant 10 raka’at (2 par 2), et en finissant par 1 rak’a.
2- Faire 13 raka’at : En faisant 8 raka’at (2 par 2), puis de faire 5 raka’at d’affilée.
3- Faire 11 raka’at : En faisant 10 raka’at (2 par 2), puis 1 rak’a.
4- Faire 11 raka’at : En faisant 4 raka’at, puis 4, puis 3. Et les 3 dernières raka’at on a le choix entre les faire 2 puis 1, ou les 3 d’affilée.
5- Faire 11 raka’at : En faisant 9 raka’at avec un tachahhoud à la 8ème rak’a et le taslim à la 9ème. Puis finir par 2 raka’at.
6- Faire 9 raka’at : En faisant 7 raka’at avec un tachahhoud à la 6ème rak’a et le taslim à la 7ème. Puis finir par 2 raka’at.

La prière du Douha (صَلَاةُ الضُّحَى)

Jugement et mérites de cette prière :

Cette prière a une autre appellation qui est « Salatou al awwabin (صَلَاةُ الأَوَّابِينَ) », qui signifie littéralement : la prière des repentants. Le terme « awwab (أَوَّابٌ) » signifie : celui qui revient vers Allah (سبحانه وتعالى), celui qui reconnaît ses torts et revient en se repentant, en demandant le pardon à Allah. La preuve que la prière de Douha est légiférée est le hadith d’Abou Hourayra (رضي الله عنه), qui dit : *« Mon ami (en parlant du Prophète (صلى الله عليه وسلم)) m’a recommandé 3 choses : jeûner 3 jours de chaque mois, faire les deux raka'at de ad-Douha, et faire le witr avant de dormir. »* (rapporté par Mouslim).

Selon Abou Dharr (رضي الله عنه), le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« Chaque matin, chacune des articulations de l’un d’entre nous mérite une aumône. Chaque Tasbiha (تَسْبِيحَة = le fait de dire « soubhanallah ») est une aumône, chaque Tahmida (تَحْمِيدَة = le fait de dire « Al hamdoulillah ») est une aumône, chaque Tahlila (تَهْلِيلَة = le fait de dire « Lâ ilâha illâ-llah ») est une aumône, chaque Takbira (تَكْبِيرَة = le fait de dire « Allahou akbar ») est une aumône, ordonner un bien est une aumône, interdire un mal est une aumône, et suffit comme aumône à chacune de nos articulations, les 2 raka’at de la prière de Douha. »*

Il y a un autre hadith où le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dit : *« Chaque personne a 360 articulations et on doit donner une aumône à chacune de ces articulations tous les jours. »*

Quand doit-on faire la prière de Douha ?

Aucun hadith ne prouve que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) faisait le prière du Douha tous les jours. Cependant, d'après le hadith cité précédemment, le hadith d'Abou Dharr, il y a une preuve qu'il est permis de la faire tous les jours, car il est dit : *« Chaque matin, chacune des articulations de l'un d'entre nous méritent une aumône. »* Donc selon l'avis de cheykh Al Albani, ainsi que de Cheykh Al 'Outhaymin, il est possible de prier Ad-Douha tous les jours.

Le nombre de raka'at de la prière de Douha :

L'avis de l'auteur est que le minimum est de 2 raka'at, et le maximum est de 8. Il y a une divergence des savants à ce sujet, mais ils sont tous unanimes sur le fait que le minimum est de 2 raka'at comme il est dit dans le hadith d'Abou Hourayra (vu précédemment), car dans ce Hadith le Prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit : « les deux raka'at de la prière de Douha (رَكْعَتَي الضُّحَى) ».

Certains savants ont dit qu'il n'y a pas de limite quant au maximum. C'est l'avis de Cheykh Al 'Outhaymin (رحمه الله) qui s'appuie sur le hadith de 'Aïcha (رضي الله عنها) qui dit : « *Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) priait salatou Douha en 4 raka'at et rajoutait ce qu'Allah (تعالى) voulait. »* (rapporté par Mouslim)

D'autres savants on dit que le maximum est de 8. Et c'est l'avis de l'auteur du livre, qui s'appuie sur le hadith d'Oum Hani (رضي الله عنها) qui dit que le jour de la victoire à La Mecque, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) s'est lavé chez elle et a prié 8 raka'at de salat Ad-Douha.

Et l'avis le plus sûr est que le maximum est de 12, car il y a un hadith du Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui dit : *« Celui qui prie Ad-Douha en 2 raka'at, il ne sera pas inscrit parmi les négligents, celui qui prie 4 raka'at, il sera inscrit parmi les adorateurs, celui qui prie 6 raka'at, il sera épargné ce jour-là, celui qui prie 8 raka'at, Allah (سبحانه وتعالى) l'inscrira parmi les dévoués, celui qui prie 12 raka'at, Allah lui bâtira une maison au Paradis. »*(hadith jugé bon par Al Albani)

Le meilleur moment pour accomplir la prière de Douha :

Le temps de cette prière est compris entre après le levé du soleil lorsqu'il s'est élevé (environ 15 minutes après le levé du soleil), jusqu'à avant la prière de Dhohr (environ 45 minutes avant Dhohr). Et le meilleur moment est celui cité dans le hadith de Zayd Ibnou Arqam (رضي الله عنه) qui dit que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) est sorti visiter les gens de Qouba, et lorsqu'il est parti les voir, ils priaient la prière de Douha. Et il (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« La prière des repentants c'est lorsque le sable chaud est ressenti par les chameaux de bas âge à l'heure de Douha. »*

C'est-à-dire à un moment où le sable est chaud, autrement dit c'est vers la fin de l'heure, le moment le plus proche de Dhohr, comme le dit cheykh Al 'Outhaymin c'est environ 40-45 minutes avant Dhohr.

La prière des ablutions (سُنَّةُ الوُضُوءِ)

Selon Abou Hourayra (رضي الله عنه), le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit à Bilel (رضي الله عنه) après la prière de Soubh : « *Ô Bilel, informe-moi de l'acte que tu fais par lequel tu espères le plus être récompensé, car j'ai entendu le bruit de tes sandales devant moi au Paradis ? »* Et Bilel (رضي الله عنه) a dit : *« L'acte par lequel j'espère le plus être récompensé c'est, qu'à chaque fois que je fais mes ablutions, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, je les fais suivre par ce qu'Allah (سبحانه*

وتعالى) m'a accordé comme prière. » (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)
Ce hadith est donc une preuve que la prière des ablutions est une sounnah.

La prière de la consultation (salat el Istikhara - صَلَاةُ الاسْتِخَارَةِ)

Il est préférable pour celui qui est décidé à accomplir une chose de consulter Allah (سبحانه وتعالى) sur cette chose. Les savants disent que l'istikhara tu la fais sur une chose que tu t'apprêtes à faire. Si ce n'est pas une chose que tu t'apprêtes à faire, il n'est pas légiféré de faire cette salat, comme le dit Cheykh Al Abani.
Selon Jâbir ibnou 'Abdillah (رضي الله عنه) : *« Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) nous a enseigné la consultation (c-à-d la prière de la consultation) dans chaque chose comme il nous enseignait une sourate du Coran. Et il disait : « Lorsque l'un d'entre vous a l'intention de faire quelque chose, qu'il fasse 2 raka'at en dehors des prières obligatoires, puis qu'il dise : « Ô Allah, je Te consulte en vertu de Ta science, je Te demande en vertu de ton pouvoir, je T'implore de me faire bénéficier de Tes immenses faveurs, car Tu as pouvoir sur toute chose et j'en suis dépourvu. Tu sais alors que moi je ne sais pas, et Tu es le Parfait Connaisseur de l'invisible. Ô Allah, si Tu sais que cette affaire (en citant l'affaire dont il s'agit) est un bien pour moi, dans ma religion et dans ma vie, pour mon avenir immédiat et lointain, destine-la moi, facilite-la moi, et bénis-la pour moi. Et si tu sais que cette affaire (en citant l'affaire dont il s'agit) est un mal pour moi, dans ma religion, ma vie et ma fin, alors éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle. Puis destine-moi le bien où qu'il se trouve et fais que j'en sois satisfait. »»* (rapporté par Al Boukhari, at-Tirmidhi et Abou Dawoud)

اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْتَخِيرُكَ بِعِلْمِكَ , وَأَسْتَقْدِرُكَ بِقُدْرَتِكَ , وَأَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ الْعَظِيمِ فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلا أَقْدِرُ , وَتَعْلَمُ وَلا أَعْلَمُ , وَأَنْتَ عَلامُ الْغُيُوبِ , اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الأَمْرَ (هنا تسمي حاجتك) خَيْرٌ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي أَوْ قَالَ : عَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ , فَاقْدُرْهُ لِي وَيَسِّرْهُ لِي ثُمَّ بَارِكْ لِي فِيهِ , اللَّهُمَّ وَإِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الأَمْرَ (هنا تسمي حاجتك) شَرٌّ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي أَوْ قَالَ : عَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ , فَاصْرِفْهُ عَنِّي وَاصْرِفْنِي عَنْهُ وَاقْدُرْ لِي الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ ثُمَّ ارْضِنِي بِهِ . وَيُسَمِّي حَاجَتَهُ) وَفِي رواية (ثُمَّ رَضِّنِي بِهِ(رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ (1166

Cette invocation doit être dite après la prière.

Concernant le fait de lever les mains pendant la dou'a, cela est variable. Car il y a des invocations où le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a toujours levé les mains comme par exemple lors de la demande de la pluie, lors du qounout el witr ou pendant l'invocation du Hajj sur un des monts As-Safa et Al Marwa. Pour ces cas-là il est légiféré de lever ses mains. Cependant dans d'autres moments le Prophète (صلى الله عليه وسلم) n'a pas levé les mains. Et les savants ont dit qu'il est autorisé de lever ses mains de temps en temps, car il y a un hadith du Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui dit : « Allah (تعالى) a honte de ne pas exaucer l'invocation de celui qui L'invoque en levant ses mains. » (hadith authentique) Ce hadith nous prouve qu'on peut faire cela mais pas tout le temps au risque de tomber dans l'innovation.

La prière de l'éclipse (صَلَاةُ الكُسُوفِ)

Lorsqu'il y a une éclipse solaire ou une éclipse lunaire, il est recommandé de dire « As-Salatou jami'a (الصَّلَاةُ جَامِعَةٌ) » (« prière en groupe » : parole dite par le Muezzin). L'éclipse solaire, c'est lorsque la lune passe entre le soleil et la terre, le soleil est alors caché par la lune. Et l'éclipse lunaire, c'est lorsque la terre se situe entre le soleil et la lune, faisant ainsi de l'ombre à la lune qui disparaît. Durant ces deux éclipses, qu'elles soient partielles ou totales, il est légiféré de faire la prière de l'éclipse comme cela est prouvé par le hadith de 'Abdoullah ibnou 'Amr (رضي الله عنه) qui dit : *« Lorsqu'il y a*

eu l'éclipse solaire au temps du Prophète (صلى الله عليه وسلم), les gens ont été appelés en disant « inna ssalata jami'a (إِنَّ الصَّلَاةَ جَامِعَةٌ) ». » (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

Description de la prière de l'éclipse :

Lorsque les gens sont rassemblés à la mosquée, ils doivent prier avec l'imam 2 raka'at, comme cela est cité dans le hadith de 'Aïcha (رضي الله عنها) qui dit : *« Lorsqu'il y a eu l'éclipse solaire du vivant du Prophète (صلى الله عليه وسلم), il est sorti à la mosquée, les gens ont fait des rangs derrière lui, il a fait le takbir (dire Allahou akbar). Puis le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a lu très longuement, il a fait le takbir et s'est incliné très longuement, puis a dit « sami'allahou liman hamida (سَمِعَ اللهُ لِمَنْ حَمِدَهُ) », il s'est relevé et ne s'est pas prosterné. Et il a de nouveau lu très longtemps, mais pas aussi longtemps que la 1ère fois. Ensuite il a fait le takbir et s'est incliné longuement, mais pas aussi longtemps que la 1ère inclinaison, puis il s'est relevé en disant : « sami'allahou liman hamida (سَمِعَ اللهُ لِمَنْ حَمِدَهُ) », et « rabbana wa lakal hamd (رَبَّنَا وَلَكَ الحَمْدُ) », puis il s'est prosterné. Puis il a fait pendant la seconde rak'a la même chose que dans la 1ère. Il a donc fait 4 roukou' (inclinaisons) et 4 soujoud (prosternations), et le soleil était réapparu avant que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ne finisse sa prière. »* (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

Tout comme l'éclipse est une chose particulière, la prière de l'éclipse est une prière particulière. En effet, c'est la seule prière où il y a 2 roukou' dans une même rak'a. La lecture du Coran y est très longue, au point que certains des Compagnons du Prophète (صلى الله عليه وسلم) en tombaient de fatigue. Et la sounnah dans cette prière est de lire à voix haute comme cela a été rapporté dans une autre version de ce hadith de 'Aïcha (رضي الله عنها). De même, il est légiféré de faire cette prière à la mosquée, comme cela est prouvé par l'appel « inna ssalata jami'a (إِنَّ الصَّلَاةَ جَامِعَةٌ) » et aussi par le fait que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) soit sorti à la mosquée, mais rien n'interdit de la faire chez soi.

Jugement de la prière de l'éclipse :

Quant au jugement de cette prière, certains savants disent qu'elle est recommandée, d'autres disent qu'elle est obligatoire pour une partie de la communauté.

Ceux qui ne la considèrent pas obligatoire se basent sur 2 hadiths, un où le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« Cinq prières, Allah les a rendues obligatoires. »,* et un autre hadith où un homme vint interroger le Prophète (صلى الله عليه وسلم) pour lui demander ce qui était obligatoire, et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit de prier 5 prières. Et l'homme lui a dit : « Est-ce qu'il y a autre chose ? ». Il a répondu : *« Non, si ce n'est des prières surérogatoires. »*
Or, ceux qui jugent cette prière obligatoire ont dit que dans ce hadith lorsque le Prophète (صلى الله عليه وسلم) parle des 5 prières obligatoires, il parle des prières obligatoires tous les jours. Il n'a pas parlé des choses qui sont obligatoires de temps en temps.

Et l'avis le plus sûr, est qu'elle est obligatoire, comme le dit Cheykh Al Albani (رحمه الله). Ceci parce que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a ordonné de prier, et la base en islam c'est que lorsque le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ordonne une chose c'est qu'elle est obligatoire jusqu'à preuve du contraire. Mais aussi parce qu'à la base une éclipse est un évènement qui fait peur, et dont le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait peur car cela lui rappelait la fin de l'Heure, et qu'il se précipitait à la prière.

.